Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D_110CM2025129-DE

Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le mardi 9 décembre 2025, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 23 présents et 2 procurations

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Stéphane DAOULAS, Adjoints,

Philippe LE BRIGAND, Bernard LE BRETON, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HÉLIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE BELLEC, Marie-Thérèse GOUZIEN, Guillaume AUTRET, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir : Martine RENIER (procuration à Françoise FAILLER), Ludovic STEPHANT (procuration à : Gilles GUEURET),

Absentes : Angélique TERRÉ (excusée), Mélina KERNINON,

Secrétaire de séance : Guillaume LE ROUX a été élu secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2025 – D 1.10 – CM du 9.12.2025	Classification : 7.10 – Divers
OBJET : La Redadeg 2026 – Ar Redadeg 2026	

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire.
Le maire présente à l'assemblée la Redadeg – Ar Redadeg : c'est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition et ouverte à tous : les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble. L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne pour valoriser l'usage de la langue bretonne.
L'édition 2026 de la Redadeg se déroulera du 8 au 16 mai 2026 et passera à Plomeur le 12 mai 2026 vers 18h50.
Le km 1249 est réservé : il part du croisement de la rue des Jonquilles et de la route de Saint-Jean Trolimon et passe devant la mairie de Plomeur.

Ronan CRÉDOU propose que la commune contribue à l'évènement et apporte son soutien par l'achat de kilomètre dont le coût unitaire est fixé à 350 € pour les collectivités de plus de 3 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **Valide** l'achat d'un kilomètre, soit 350 €, en soutien à La Redadeg 2026 – Ar Redadeg 2026 et des valeurs qu'elle véhicule ;
- **Prévoit** la dépense budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 9 décembre 2025

Ronan CRÉDOU,
Maire de Plomeur

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.